

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VARENNE GLOBAL SELECTION - Part A-EUR - Code ISIN : FR0011656156
Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS
FIA soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Le FIA a pour objectif de rechercher sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'EONIA capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) + 300 points de base en mettant en œuvre une stratégie de gestion totalement discrétionnaire, sans contraintes géographiques, ni sectorielles, fondée sur les anticipations de marché du gérant. La gestion est déconnectée de tout indicateur de référence, toutefois la performance du FIA pourra être comparée *a posteriori* à la performance annualisée de l'EONIA capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) + 300 points de base.

Principales catégories d'actifs financiers :

La stratégie de gestion est totalement discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et sans contraintes géographiques ni sectorielles. Ainsi, aucune zone géographique ou sectorielle n'est privilégiée. De même, aucun investissement dans une catégorie d'actif financier n'est privilégié. Le choix de l'investissement est déterminé en fonction des opportunités offertes par les marchés telles qu'analysées par l'équipe de gestion et des anticipations de cette dernière quant à l'évolution des marchés.

Ainsi, en fonction de l'état du marché, le FIA pourra investir sans restriction dans les actifs financiers suivants, de toute zone géographique et sectorielle :

Actions : exposition de 0% à 200% de l'actif net. La stratégie de gestion repose sur la sélection active de positions acheteuse ou vendeuses dans le cadre d'arbitrages sur fusions-acquisitions et sur restructurations de capital (« Situations Spéciales » non directionnelles) ou de positions acheteuses ou vendeuses en fonction de la capitalisation d'entreprise rapportée à l'estimation de la valeur d'entreprise calculée par le gérant. Cette stratégie peut comporter une rotation régulière de l'actif du FIA, ce qui peut entraîner des coûts liés à l'achat et à la vente de titres. Le FIA peut investir notamment dans des actions d'entreprises de petites et moyennes capitalisations.

Taux : investissement de 0% à 100% de l'actif net. L'exposition à ces actifs sera comprise entre 0 et 2 fois l'actif net du FIA suite à l'utilisation de l'effet de levier et/ou de contrats financiers à terme. Le gérant peut choisir de se positionner en fonction de ses anticipations sur titres de créances « *investment grade* » (notés de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's). L'investissement pourra se faire en valeurs du Trésor, en bons du Trésor négociables, en obligations sur le marché secondaire ou primaire, sous forme d'emprunts d'Etat à taux fixes ou à taux variables ou d'emprunts privés. La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 4.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition.

OPCVM, FIA et fonds d'investissement : investissement jusqu'à 50% de l'actif net. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie eu/ou d'accès à des techniques de gestion complémentaires ou afin d'améliorer le profil de rendement/risque du portefeuille, le FIA pourra être investi en parts ou actions de OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement, de droit français ou étranger, gérés ou non par la SGP, dans les conditions des articles R. 214-190 et suivants du Code monétaire et financier.

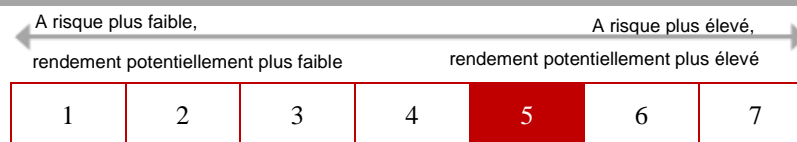
Contrats financiers : 0 à 200% de l'actif net du FIA dans la limite d'une fois l'actif net. A des fins de couverture et/ou d'exposition, le gérant peut utiliser des instruments à terme ferme ou conditionnel, de swaps et/ou de change négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. La couverture et/ou l'exposition pourra être réalisée par des positions acheteuses ou vendeuses portant sur des actifs sous-jacents corrélés ou décorrélés aux actifs composant le portefeuille (actions, taux, matières premières) ou sur des indices d'actions, de titres de créances ou de marchandises. Le recours à ces instruments se fera également à des fins d'exposition et/ou de couverture aux marchés des changes, de façon totalement discrétionnaire, selon les anticipations de l'équipe de gestion.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la part sont capitalisés.

La Valeur Liquidative (VL) est établie tous les vendredis et le dernier jour de bourse de chaque mois, à l'exception des jours fériés légaux en France ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel Euronext Paris). Dans ce cas, la VL est établie le jour ouvré précédent. Les ordres de souscription et de rachat, qui se font en millièmes de parts, sont reçus chaque jour de Valeur Liquidative avant 11h CEST (J) chez CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine VL (cours inconnu). La date de règlement livraison des souscriptions-rachats est de J+3 ouvrés.

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA est classifié « catégorie 5 », ce niveau de risque s'explique principalement par son exposition aux marchés de taux en raison du risque de dépréciation lié aux variations des taux d'intérêts et par son exposition aux marchés d'actions.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FIA baissera.
- Risque de contrepartie : défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FIA.
- Risque de liquidité : le FIA pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FIA.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	2.23 %
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de Performance	<p>Montant facturé au titre du dernier exercice: 0.02%</p> <p>14.95 % TTC de la performance positive du FIA au-delà de la moyenne annuelle sur un an glissant de l'EONIA* capitalisé + 300 points de base.</p>

Le pourcentage indiqué correspond au max. pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants et la commission de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

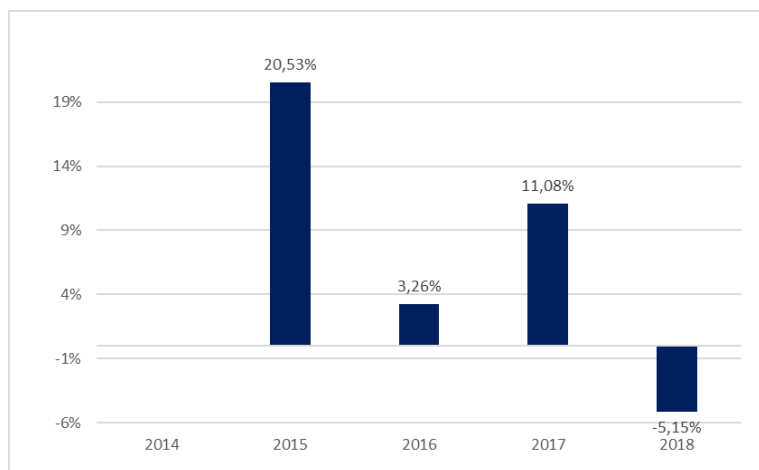
Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) L'indice EONIA (Euro Over Night Index Average) résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour des prêts non garantis réalisées par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne. Il est disponible sur le site www.banque-france.fr. Pour

plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.varennecapital.com.

PERFORMANCES PASSES – PART A-EUR



Performances annuelles de Varenne Global Selection part A-EUR

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance du FIA est calculée nette de frais de gestion (hors frais d'entrée et de sortie éventuels) et coupons nets réinvestis.
- Le FIA a été agréé le 3 janvier 2014 et la part A-EUR lancée le 31 janvier 2014.
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'euro.

Le caractère diversifié, flexible et totalement discrétionnaire du FIA rend inapplicable une comparaison *a priori* avec un indicateur de référence. La performance de ce FIA ne pourra effectivement être comparée qu'*a posteriori* à la performance de l'EONIA capitalisé (moyenne sur 12 mois glissants) + 300 points de base.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, le prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives du FIA et la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site www.varennecapital.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité de Varenne Capital Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Varenne Capital Partners est agréé en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le FIA propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/07/2019.

VARENNE GLOBAL SELECTION est un Fonds Professionnel à Vocation Générale. Il n'est pas soumis aux mêmes règles que les OPCVM et peut donc être plus risqué. Seules les personnes mentionnées à la rubrique « souscripteurs concernés », tels que définis dans le Prospectus et dans le Bulletin de souscription, peuvent acheter des parts du FIA VARENNE GLOBAL SELECTION.